



CHU DE REIMS



LIVRET D'ACCUEIL

AMERICAN MEMORIAL HOSPITAL
UNITÉ D'HOSPITALISATION
DE MÉDECINE PÉDIATRIQUE



*"Etablissement de proximité,
soins d'excellence"*

 www.chu-reims.fr



INTRODUCTION

Dans ce livret, vous trouverez les informations spécifiques à l'unité d'hospitalisation de Médecine Pédiatrique dans lequel est hospitalisé votre enfant, en complément du livret d'accueil de l'hôpital universitaire de Reims.

L'hospitalisation d'un enfant est un évènement particulier dans sa vie et dans celle de sa famille. L'ensemble de l'équipe est là pour vous accueillir et vous accompagner pendant ce séjour. Votre enfant est au centre de notre attention pour que sa situation s'améliore le plus vite possible.

Surtout, n'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous préoccupent.

Nous nous efforcerons d'y répondre.
Nous vous invitons à lire ce livret pour découvrir le fonctionnement du service et ses règles.

PRÉSENTATION DU SERVICE

L'unité de Médecine Pédiatrique de l'Hôpital Américain de Reims fait partie du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Dans l'unité, nous accueillons des enfants de 1 mois à 18 ans qui présentent des problèmes de santé physiques ou psychologiques divers.

L'ÉQUIPE

L'ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS, SPÉCIFIQUE À CETTE UNITÉ DE PÉDIATRIE, DÉDIÉE AUX ENFANTS ET ADOLESCENTS SE COMPOSE :



D'une équipe médicale :

- Pédiatres
- Internes en pédiatrie et en médecine générale
- Pédopsychiatres
- Internes en pédopsychiatrie
- Etudiants en médecine.



D'une équipe paramédicale :

- Cadre de santé
- Infirmier(es) et Puéricultrices
- Infirmières de pédopsychiatrie, de diabétologie
- Auxiliaires de Puériculture
- Agents de service hospitalier
- Etudiants en puériculture, infirmiers, auxiliaires de puériculture.



D'intervenants

- Enseignant
- Secrétaire
- Psychologues
- Diététicienne
- Assistant(e) social(e)
- Plasticienne
- Musicothérapeute
- Diverses associations.



LES MISSIONS



L'équipe médicale

Elle est présente tous les jours, les médecins se relaient pour assurer la prise en charge de votre enfant. Chaque jour votre enfant bénéficiera d'une visite médicale entre 09h et 12h.

L'équipe paramédicale

Le cadre de santé, encadre l'ensemble du personnel paramédical. Il est un interlocuteur privilégié pour échanger avec vous sur la prise en charge de votre enfant.

Chaque jour, une infirmière ou une puéricultrice est identifiée comme référente de votre enfant, elle assure les soins et accompagne l'enfant et son entourage.

Les auxiliaires de puériculture participent aux soins.

Pour assurer la continuité des soins, à chaque changement d'équipe, un temps de transmission orale entre les professionnels est réalisé aux changements d'équipe :

- Le matin de 07h00 à 07h30 et 08h15 à 08h45
- Le soir de 19h30 à 20h

La durée de ces transmissions est approximativement de 30 minutes.

Pour la qualité de la prise en charge de votre enfant, nous vous remercions de respecter au maximum ce temps d'échanges indispensable.

L'unité de médecine pédiatrique

Elle est composée de :

- 28 chambres individuelles
- Une salle de jeux
- Une salle à manger/salle d'activité réservée aux patients
- Une salle de bain avec baignoire.

L'accès aux pièces de l'unité est strictement réservé aux patients et aux personnels.



PARENTS

Votre présence

En qualité de parents ou de personnes titulaires de l'autorité parentale, les horaires de visites sont libres.

Une présence est souhaitée lors des repas et pour l'endormissement de votre enfant.

Certains examens et consultations médicales nécessitent votre présence.

Vos possibilités d'hébergement

Un seul parent est autorisé à passer la nuit auprès de son enfant. Pour des raisons de sécurité, votre enfant devra dormir dans son lit et non dans le lit d'accompagnant mis à votre disposition.

Sur conseil médical, les parents peuvent être amenés à repartir avant le coucher de leur enfant.

Le matin, à partir de 9h, nous vous demandons de refermer le lit d'accompagnant pour faciliter les soins et les examens, et permettre l'entretien de la chambre.

Nous vous recommandons d'opter pour une tenue vestimentaire adaptée et décente de jour comme de nuit.

Vous pouvez également séjourner à la Maison des Parents moyennant une participation (tarifs conventionnés selon le niveau d'imposition) et en fonction des places disponibles. Un dossier est à établir avec un dépôt de garantie de 150€.

Possibilité de restauration

Vous pouvez bénéficier de repas accompagnant (payant) petit-déjeuner (7h30-8h30) et dîner (18h30) dans l'unité et le déjeuner au self du personnel, après l'achat de ticket au bureau des entrées. Les tickets doivent impérativement être transmis à l'équipe soignante, pour le repas du midi la veille avant 15h et pour le dîner, le matin avant 10h.

Un micro-onde est à votre disposition dans l'unité.

Participation aux soins

Pendant tout le séjour de l'enfant, en accord avec l'équipe soignante, vous pouvez si vous le souhaitez, participer aux soins d'hygiène et de confort de votre enfant.

Les soins sont programmés par l'infirmière et l'auxiliaire de puériculture prenant en charge votre enfant. Elles vous informeront des horaires prévus. Si vous souhaitez participer à ces soins, il est indispensable que vous respectiez l'horaire fixé. Des soins sont prodigués à votre enfant jour et nuit.

Sécurité

Pour les enfants en âge d'être en lit à barreaux : **les barrières de lits doivent être remontées en vérifiant le verrouillage dès que vous vous éloignez de l'enfant.**

Les enfants hospitalisés ne sont pas autorisés à quitter l'unité seuls ou avec d'autres personnes que leurs parents.

Si vous souhaitez sortir de l'unité avec votre enfant, demandez l'accord du médecin et avertissez toujours le personnel soignant de cette sortie et de votre retour dans la chambre.

Seul le personnel soignant est habilité à autoriser l'accès à l'unité. Par conséquent, les parents sont invités à ne pas ouvrir de leur propre chef la porte d'entrée de l'unité aux personnes extérieures.

Les mesures d'hygiène dans l'unité

L'infirmière et le médecin prenant en charge votre enfant vous donneront les consignes d'hygiène spécifiques à respecter.

L'hygiène des mains doit être systématique à l'entrée dans la chambre et avant la sortie.

Les infirmières/puéricultrices, les auxiliaires de puériculture vous expliqueront comment utiliser efficacement les solutions hydro-alcooliques à disposition dans la chambre.

Si vous êtes enrhumés, si vous toussiez ou si vous avez de la fièvre : mettez un masque et prévenez l'équipe.

Si votre enfant est en isolement, merci de respecter les consignes indiquées sur la pancarte affichée sur la porte de la chambre.

Les visites

En dehors des parents pour les autres visites, il est nécessaire de respecter la présence de 2 personnes maximum dans la chambre.

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés dans l'unité.

La visite des frères et sœurs peut être accordé dans certaines situations **après accord médical.**

Les personnes mineures (plus de 15 ans) doivent être accompagnées d'une personne majeure, les parents du patient doivent être mis au courant. Pour certains patients, la mise en place d'un contrat d'hospitalisation peut imposer une restriction de visite.

Les permissions (<48h hors hôpital)

Elles sont soumises à l'accord des parents et du corps médical (signature autorisation de permission).

Il sera demandé à l'enfant de repartir avec le minimum d'affaires personnelles.

À chaque retour, il faudra se présenter physiquement à l'équipe et un inventaire, si besoin, sera effectué.

Les sorties d'hospitalisation

Elles s'effectuent le matin en priorité et jusque 15h maximum avec la présence obligatoire d'un parent ou de personnes titulaires de l'autorité parentale.

Si impossibilité pour le patient de quitter l'unité avant 15h et en fonction de son état de santé physique, il sera demandé au patient et à sa famille de libérer la chambre et d'attendre dans la salle de jeux avant la sortie.





L'HOSPITALISATION

À votre arrivée vous serez accueilli et accompagné dans votre chambre par un membre de l'équipe. Il vous sollicitera pour recueillir les informations concernant votre enfant (ses habitudes de vie, ses besoins, son état de santé...).

Cet échange est nécessaire pour une prise en charge personnalisée.

À l'entrée dans l'unité

- **Médicaments** : il sera demandé à la famille de ramener au domicile tous les traitements personnels. Tous les traitements donnés au cours de l'hospitalisation seront délivrés par la pharmacie de l'hôpital et administrés par les soignants (à l'exception de la contraception qui sera gérée par les adolescentes).

- **Linge** : le linge personnel est géré par la famille. Prévoir des chaussons ou chaussures propres.

- **Aliments** : Il est impératif de respecter le régime alimentaire prescrit par le médecin

La mise à jeun peut être prescrite par le médecin pour des raisons médicales ou chirurgicales. Dans ce cas, il ne faut rien donner à votre enfant : ni à boire, ni à manger.

Il est demandé aux parents de ne pas apporter d'aliments de l'extérieur. Les apports de friandises doivent être limités et ne peuvent se faire qu'après avis de l'équipe soignante.

Pour des raisons d'hygiène alimentaire, le stockage des denrées alimentaires périssables dans la chambre de votre enfant est interdit.

- **Argent et objets de valeur** : l'hôpital n'est pas responsable de l'argent et des objets de valeur et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est recommandé que la famille ramène au domicile tous les objets de valeur.

- **Objets et substances dangereuses** : Il est demandé aux familles de ramener au domicile tout objet coupant ou considéré comme dangereux par l'équipe. L'alcool, les stupéfiants et drogues ou toute substance considérée comme drogue sont formellement interdits dans le service.

- **L'inventaire** : est réalisé sur prescription médicale, les soignants réaliseront un inventaire des affaires personnelles en présence du patient et retireront tout objet considéré comme dangereux.

L'état de santé de votre enfant

N'hésitez pas à nous signaler toute réaction ou comportement inhabituel concernant votre enfant.

Pour obtenir des informations sur la santé de votre enfant, vos interlocuteurs privilégiés sont :

- L'équipe médicale pour les informations concernant le traitement, les résultats d'examens, la suite de la prise en charge, la sortie...
- L'infirmière/puéricultrice ou l'auxiliaire de puériculture référente de votre enfant pour les nouvelles au quotidien (alimentation, sommeil...).

Vous pouvez les solliciter directement dans le service ou par téléphone. Seuls les parents peuvent recevoir des informations concernant leur enfant. Nous vous remercions d'informer votre entourage de cet impératif. Si vous téléphonez pour avoir des nouvelles, l'infirmière s'assurera de votre lien de parenté.

Nous vous précisons qu'**aucune information d'ordre médical** ne pourra être délivrée par téléphone.

Pour prendre des nouvelles de votre enfant auprès de l'infirmière, il est préférable d'éviter les temps de transmissions (de 07h00 à 07h30, de 08h15 à 08h45 et de 19h30 à 20h).

Vous pouvez prendre un rendez-vous pendant le séjour de votre enfant avec le médecin référent de votre enfant ou avec l'assistante sociale en vous adressant à l'infirmière, l'interne ou la secrétaire hospitalière.



INFORMATIONS PRATIQUES ET VIE QUOTIDIENNE DE L'UNITÉ



Le lever

Il a lieu à partir de 7h30 la semaine et 9h au plus tard le week-end.

Pour les patients autonomes, si leur état de santé physique le permet, ils doivent avoir fait leur toilette et être habillés avant 9h.

Dans une condition physique normale, il est interdit de se recoucher dans la matinée.



Les repas

Les repas sont préparés en cuisine et les biberons préparés exclusivement à la biberonnerie (en cas de choix différent des laits 1er, 2ème, 3ème âge classique et eau Evian®, les parents doivent apporter leurs produits en conditionnement neuf).

Les repas des bébés sont donnés dans la chambre :

- Le petit déjeuner a lieu en chambre entre 7h30 et 8h30
- Le déjeuner est servi en salle à manger pour les enfants et adolescents à partir de 12h, fin du repas 12h45
- Le goûter est distribué en chambre à partir de 15h30
- Le dîner est servi en salle à manger pour les enfants et adolescents à partir de 18h30, fin du repas 19h15.

Tous les enfants seuls, dont l'état de santé le permet, prennent leur repas en salle à manger.

Les repas en salle à manger peuvent être prescrits par les médecins sans présence parentale.

Si les parents sont présents ou si l'état de santé de l'enfant l'impose, les repas lui seront servis dans sa chambre.

Aucun aliment provenant de l'extérieur de l'unité ne doit être donné à l'enfant ou aux autres enfants hospitalisés sans l'autorisation du personnel.



L'hygiène

Une douche et des toilettes sont mises à disposition des enfants et des parents restant dormir auprès de leur enfant dans chaque chambre.

Des produits d'hygiène peuvent vous être fournis.



Participation aux soins

Si l'état de santé physique du patient le permet, il effectue la réfection de son lit (l'équipe fournit le linge de lit et de toilette).

Les patients ont la responsabilité du rangement de leur chambre.

Le ménage est réalisé par l'équipe quotidiennement.



Les activités de l'unité

Les patients dont l'état de santé physique le permet vont à l'école (qui se trouve à proximité de l'unité) avec l'enseignant et participent aux activités de l'unité. .

Un atelier créatif est proposé le mercredi après-midi en salle à manger.

Des activités thérapeutiques/ sportives peuvent être proposées par l'équipe soignante.



Temps de repos

Un temps de repos pour tous les patients du service après le repas du midi jusque 14h30 environ est à respecter, chacun dans sa chambre.



Le sommeil

Vous devez respecter le repos des enfants : écrans, lumières et jeux doivent être éteints pendant la sieste et le soir au plus tard à 22h ou à la demande du personnel soignant.



Les règles de vie en communauté

Le temps de l'hospitalisation est dédié à l'amélioration de l'état de santé physique et moral du patient. La vie en communauté avec des enfants de tous les âges amène à respecter certaines règles de vie :

- Concernant les patients hospitalisés, il est interdit d'entrer dans la chambre d'un autre patient. La salle de jeux est prévue pour que les patients s'y retrouvent.
- Les couloirs de l'unité ne sont pas un lieu de vie. Ils doivent rester libres pour les soignants et au calme pour respecter le sommeil des enfants.
- La douche doit être quotidienne si l'état de santé physique de l'enfant le permet.



La Salle de jeux

Elle est exclusivement réservée aux enfants hospitalisés et ouverte de 9h à 13h et de 14h30 à 19h00.

Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas possible d'y boire et d'y manger.

L'autorisation d'accès est donnée par les soignants en fonction du risque de contagiosité.

Les enfants doivent être accompagnés d'un des deux parents.

Des jeux de société sont disponibles. N'hésitez pas à demander au personnel soignant pour en emprunter.

Nous vous remercions de respecter les jeux et livres qui vous sont prêtés et de les ranger après utilisation.



Téléphone portable et tablette

- Les téléphones portables sont acceptés dans l'unité, sauf si la famille préfère le ramener au domicile.
- Dans certains cas, un contrat d'hospitalisation restreint l'accès au téléphone portable ou impose l'absence de celui-ci.
- Il est interdit pendant les temps de repas et d'activités.
- Il reste sous la responsabilité du patient.
- Les tablettes des chambres ne peuvent pas être utilisées de 22h à 7h



Les interdits

L'hôpital est un lieu public où s'applique la loi anti-tabac.

Il est donc interdit de fumer ou vapoter dans le service.

Pour les adolescents fumeurs, il est possible de faire appel à la consultation d'aide au sevrage tabagique du CHU (un substitut nicotinique peut être proposé).

Seuls les parents sont habilités à emmener leur enfant fumer (après accord médical).

Aucun accompagnement ne peut être fait par le personnel.

Il est interdit de prendre des photos ou des vidéos dans l'unité.

Les relations sexuelles sont interdites dans l'unité.

Toutes manifestations violentes physiques ou verbales envers des personnes ou des objets sont interdites.

Toute dégradation de matériel ou vol entraîne l'engagement de l'assurance responsabilité civile de l'intéressé, de ses parents ou tuteurs.

Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion de l'unité de soins.



CHU DE REIMS

AMERICAN MEMORIAL HOSPITAL
UNITÉ D'HOSPITALISATION DE MÉDECINE PÉDIATRIQUE

47, Rue Cognacq-Jay
51092 REIMS Cedex
03 26 78 75 20 ou 03 26 78 75 11

INFOS UTILES

**Infirmières côté Grands enfants
(chambres 1 à 18) :**
03 26 78 75 20

**Infirmières côté Nourrissons
(chambres 19 à 28) :**
03 26 78 75 11

Maison des parents :
03 26 24 06 73
47, Rue Cognacq-Jay
BP 2064
51072 Reims Cedex
maisondesparents@association-roseau.fr

Relais H
Horaires d'ouverture
8h – 19h du lundi au vendredi
10h – 18h les samedis
13h – 18h les dimanches et jours fériés

Suivez l'actualité du CHU sur

